

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU 24 JUN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓PRESENTS(ES) :

Mesdames Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Fatma SOUCI, Anabel CORREA, Véronique FREIXE, Mélanie SARRAN, Laura DALMASES et messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Pierre-Henri DAURIACH, Roland CALS, Jérôme GONZALES et Louis MARRASSE.

✓ABSENTE EXCUSEE : Mme Morgane FRANCO.

✓PROCURATIONS: M. Mickaël BELTRAN donne pouvoir à M. Jérôme GONZALES.

Madame Anabel CORREA a été nommée secrétaire et Monsieur Philippe XANCHO, secrétaire général assure la suppléance du secrétariat de séance.

En préambule à la séance du conseil municipal, M. Robert VILA, Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, honore la municipalité de Villeneuve-la-Rivière de sa présence et évoque dans son intervention les points forts suivants :

« Cette démarche de venir à votre rencontre a été souhaitée dès la prise de mon mandat de Président. J'ai connu quelques difficultés avec la Covid, mais enfin aujourd'hui, je suis heureux d'être parmi vous. Cette démarche, je l'ai engagé dans tous les conseils municipaux de toutes les communes membres de la communauté urbaine. Car, je considère que les conseils municipaux doivent faire partie intégrante de la communauté. »...« Je vous rappelle l'importance des compétences exercées par la communauté : conservatoire, voiries, aménagement du territoire,... »... « Je souhaite que toutes les communes retrouvent leurs places au sein de la communauté. Le pacte de gouvernance sert à ça. » ... « La communauté est présente en soutien auprès des communes. Elle doit donner des moyens financiers aux communes et si nécessaire de l'ingénierie. »... « Je souhaite travailler en transparence, mettre en place des méthodes de travail, instaurer des règles équitables. » ...« Les projets importants portés par la communauté dans les deux années à venir seront notamment la future délégation de service public pour le transport, et la distribution et le traitement de l'eau. »

Après cette intervention, un échange intervient entre les conseillers municipaux et le Président :

M. PASCAL, Maire : *« L'entrée de Villeneuve dans la communauté a été une chance. »... « Les aides financières de P.M.M.C.U. nous ont permis de réaliser de nombreux travaux sur la commune. »*
« Plusieurs exemples : travaux de la rue Cami Réal, rénovation du réseau humide, etc. »

M. DAURIACH : *« Il est dommage que la communauté urbaine ne soit pas connue du grand public. »*

M. VILA répond : *« Effectivement les habitants ne connaissent pas assez la communauté urbaine. Pour la population seulement deux compétences sont identifiées : la collecte des déchets et le transport. »...« Pour répondre à cette problématique dès ma prise de fonction, j'ai créé un nouveau magazine. Le contact avec la population se fait également lors de la cérémonie traditionnelle des vœux du Maire où je suis présent et fais connaître la communauté à la population. »*

Le Président Robert VILA rappelle aux membres du Conseil que la communauté a engagé en dépenses d'investissement pour plus de deux millions-sept-cent-milles euros lors du dernier mandat.

M. MARRASSE fait part au Président d'une demande d'un organigramme du personnel de P.M.M.C.U. .

Mme SARRAN demande au Président : *« quels sont les projets éoliens portés par P.M.M.C.U. ? »*

Le Président Robert VILA répond : *« un projet notamment sur la commune de Maury mais surtout celui de la densification du parc actuel, c'est à dire l'Ecoparc Catalan. »*

M. DAURIACH interroge à nouveau le Président, Robert VILA : *« quel sera la place du conservatoire demain au sein des communes membres de la communauté ? »*

Le Président Robert VILA répond : *«Le conservatoire pourra demain se produire dans les communes membres de la communauté gratuitement uniquement dans un cadre pédagogique. Seuls les élèves du conservatoire se produiront. Les musiciens professionnels eux, pourront jouer mais uniquement dans des concerts qui seront payants. Les communes devront donc payer le concert.»*

La fin de ces échanges est clôturée par la remise d'un ouvrage sur la ville de Paris au Président, par Monsieur le Maire, Patrick PASCAL.

Le Président Robert VILA ne participe pas à la séance du conseil municipal et quitte la salle avant la présentation de l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Tirage au sort des jurés d'assises 2021 :

Monsieur P. PASCAL, Maire, précise à l'assemblée que :

-le tirage au sort concerne deux jurés pour la commune de Villeneuve-la-Rivière et un sur la commune de Calce.

-les personnes de plus de 70 ans peuvent se rétracter.

Monsieur P. PASCAL, Maire, procède au tirage au sort à partir de la liste électorale :

NOM	PRENOM	CIVILITE	NOM D'USAGE	ADRESSE	C.P.	VILLE
BLADE	CECILE	MME	BLADE	6 RUE DE LA TRAMONTANE	66600	CALCE
LACHEVRE	VALERIE	MME	LACHEVRE	17 RUE DES LAURIERS	66610	VILLENEUV E-LA-RIVIERE
LEMIRE	JULIEN	M.	LEMIRE	9 PLACE DU MORASTEIL	66610	VILLENEUV E-LA-RIVIERE

3- Règlement intérieur et tarification du centre de loisirs périscolaire sans hébergement, année scolaire 2021/2022 :

Monsieur le Patrick Pascal, Maire, rappelle à l'assemblée que la tarification et le règlement intérieur du centre de loisirs périscolaire sans hébergement doivent faire l'objet d'une délibération. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter la tarification et le règlement intérieur du centre de loisirs périscolaire sans hébergement.

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

1-Adopte le règlement intérieur et la tarification du centre de loisirs périscolaire sans hébergement ci-annexé ;

2-Convient de l'appliquer dès le 6 juillet 2021 ;

3-Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- Règlement intérieur du restaurant scolaire et tarification du prix du repas, année scolaire 2021/2022 :

Monsieur Patrick Pascal, Maire, rappelle à l'assemblée que la tarification et le règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire doivent faire l'objet d'une délibération. Le syndicat de restauration scolaire (S.Y.M.) par délibération n°C.27/2021 du 1^{er} septembre 2021 a adopté une révision des prix des repas. Monsieur le Maire propose que cette hausse du prix du repas soit appliquée sur le prix du repas facturé aux familles de Villeneuve-la-Rivière, soit un prix unitaire de 4.13€.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer. Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu l'exposé du maire à l'unanimité :

1-Adopte la tarification sur la base d'un prix unitaire de repas de 4.13€ et le règlement intérieur du restaurant scolaire ci-annexé ;

2-Convient de l'appliquer dès le 6 juillet 2021 ;

3-Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5- Délibération relative à une commande de plants par la pépinière départementale :

Retrait de l'ordre du jour de ce point à la demande de M. PASCAL, Maire.

6- Convention cadre pour l'occupation du domaine public – Infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides :

Monsieur Patrick PASCAL, Maire de Villeneuve-la-Rivière fait lecture à l'attention de l'assemblée de la convention cadre pour l'occupation du domaine public, infrastructure de recharge pour véhicules électriques, conditions d'établissement de permission de voirie et permis de stationnement. L'objet de la convention est de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la commune par des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides et leurs accessoires dans le cadre du déploiement d'infrastructures de charge du SYDEEL66.

Monsieur Patrick PASCAL, Maire de Villeneuve-la-Rivière propose aux membres du conseil municipal d'adopter cette convention.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide l'approbation de la convention cadre pour l'occupation du domaine public, infrastructure de recharge pour véhicules électriques, conditions d'établissement de permission de voirie et permis de stationnement

➤ Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

7- Convention tripartite de gestion de compétence « infrastructure de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le syndicat départemental d'énergie et d'électricité du pays catalan et la commune de Villeneuve-la-Rivière :

M. Patrick PASCAL, Maire de Villeneuve-la-Rivière fait lecture à l'attention de l'assemblée de la convention tripartite de gestion de compétence « infrastructure de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le syndicat départemental d'énergie et d'électricité du pays catalan et la commune de Villeneuve-la-Rivière. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'exercice de la compétence « l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables »; les modalités financières de gestion des compétences ; et le contenu et les conditions d'accompagnement technique et logistique de la gestion de compétence et la question de la répartition des responsabilités. M. Patrick PASCAL, Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter cette convention.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide l'approbation de la Convention tripartite de gestion de compétence « infrastructure de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le syndicat départemental d'énergie et d'électricité du pays catalan et la commune de Villeneuve-la-Rivière.

➤ donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

8-Partenariat France Alzheimer :

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL donne lecture à l'assemblée de la Charte d'engagements « ville aidante », par l'association France Alzheimer des Pyrénées-Orientales et propose aux conseillers municipaux l'adhésion de la commune de Villeneuve-la-Rivière à cette même charte. Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, demande au Conseil de délibérer.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

➤ DECIDE l'approbation de cette charte.

➤ DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette charte.

Séance levée à 22h14

Le Maire

Patrick PASCAL

